

Communiqué de presse

Lausanne, le 3 février 2012

Transports publics

## **Prochain arrêt, le porte-monnaie des usagers!**

**Le prix moyen des titres de transports publics en Suisse va augmenter de 5,6% en 2013, une troisième hausse consécutive après celles de 2011 (5,9%) et 2012 (1,2%). Et ce n'est qu'un début. Trains surchargés, réseau saturé, les CFF investissent dans le matériel roulant, le Conseil fédéral dans l'infrastructure, et tous deux comptent sur l'utilisateur pour payer la note alors que c'est le pays et son économie toute entière qui bénéficient de transports de qualité.**

Pour absorber l'augmentation galopante de la demande et assurer l'entretien du réseau, des moyens colossaux doivent être dégagés. Pour ce faire, le Conseil fédéral a élaboré son projet de fonds d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Dès 2013, il augmentera le prix du sillon (redevance pour l'utilisation de l'infrastructure). Les entreprises de transports publics devront donc payer plus pour utiliser le réseau. Une hausse des charges qu'elles reporteront sur le prix des billets, comme annoncé aujourd'hui par l'Union des transports publics. Une deuxième hausse du prix du sillon est prévue pour 2017. D'autres mesures, comme la réduction des déductions fiscales pour pendulaires et la hausse de la contribution des cantons complèteront le financement.

Ces investissements sont indiscutables et doivent même être plus ambitieux que les 3 milliards prévus à ce jour. La FRC se réjouit que, pour une fois la Suisse romande ne soit pas oubliée. Reste la question qui fâche: qui va payer? Le Conseil fédéral adopte un comportement contre-productif en ne laissant guère le choix aux CFF que de reporter la facture sur les usagers. Il s'en suivra des hausses de tarif massives qui risquent de les détourner des transports publics.

Il est de la responsabilité de l'Etat de s'engager dans le développement et le maintien d'une infrastructure d'intérêt national. D'autres solutions de financement existent, mais aucune n'a été retenue à la veille du traitement du dossier par le Parlement. Espérons que celui-ci saura reconnaître la nécessité d'un effort de financement plus conséquent et surtout partagé entre tous les bénéficiaires de l'infrastructure, à savoir l'Etat, les entreprises et les usagers. Un tel partage des coûts, ramènera la hausse des tarifs à des proportions acceptables pour le public, d'autant plus si cela est combinée avec une amélioration concrète de l'offre.

Les hausses de prix importantes attendues pour les années à venir rendent capital le maintien de l'intervention de Monsieur Prix. Or, un autre dossier traité aux chambres, celui de la réforme des chemins de fer 2, risque de réduire considérablement sa marge de manœuvre en la matière.

### Informations complémentaires:

*Mathieu Fleury, secrétaire général, 021 331 00 90*

*Nadia Thiongane, économiste, 021 331 00 90*

FRC, la référence en matière de consommation

La Fédération romande des consommateurs est une association sans but lucratif et libre de toute influence. Forte de plus de 27'000 membres, la FRC fait respecter les droits des consommateurs. Depuis 1959, elle leur fait aussi prendre conscience de leur pouvoir et de leurs responsabilités en tant qu'acheteurs. Issue d'un mouvement citoyen, la FRC est une initiative privée et vit essentiellement des cotisations de ses membres. Elle ne reçoit pas de mandat de la part de l'Etat.